

Consensus et formes d'organisation des récupérateurs de déchets à Rabat

Mustapha Azaitraoui

Cet article expose la création de la coopérative « At-Tawafouk » en 2010 suite à la mobilisation de récupérateur-riche-s de déchets au Maroc, et sur les formes d'inclusion que cette coopérative a permises à destination d'une population par essence vulnérable et marginalisée.

This article describes the creation of the "At-Tawafouk" cooperative in 2010, following the mobilisation of waste pickers in Morocco, and the forms of inclusion that this cooperative has enabled for a population that is inherently vulnerable and marginalised.

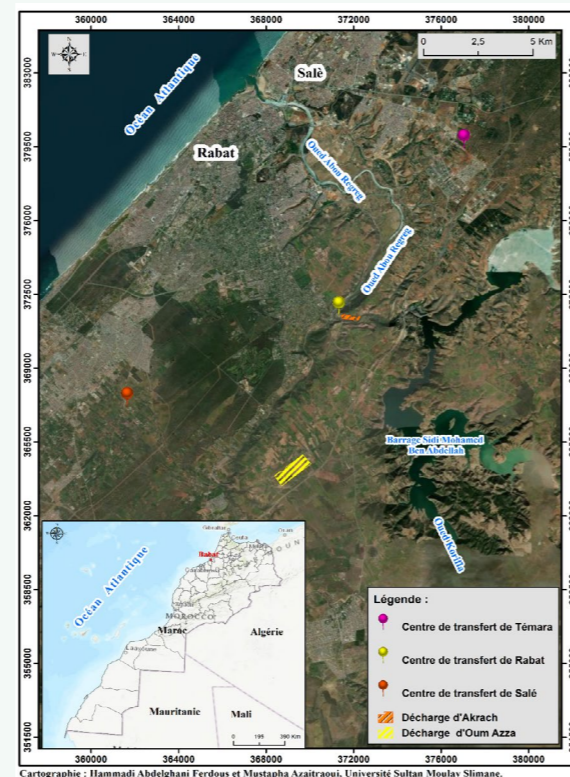
يتحدث هذا المقال عن تأسيس تعاونية "التوافق" سنة 2010 إثر التحرك الذي قام به جامعو النفايات، إضافة إلى أشكال الإدماج التي مكنت منها هذه التعاونية لفائدة شريحة مجتمعية تعد بطبيعتها مهمشة وهشة

Introduction¹

Rabat, la capitale du Maroc, est parmi les premières villes du pays à avoir opté, après Casablanca, pour un système de gestion déléguée des déchets urbains. En effet, le mode de gestion du service de collecte des déchets ménagers de la ville a connu de nombreux changements, dont notamment le passage, à partir du début des années 2000, de la régie directe à la gestion déléguée. Elle est également la première ville à avoir mis en place une expérience d'intégration des récupérateur-riche-s informel-le-s des déchets en aval du cycle de gestion. En effet, l'expérience de Rabat a consisté à intégrer les récupérateur-riche-s informel-le-s² travaillant dans l'ancienne décharge publique d'Akrach, à 17 kilomètres de Rabat, dans un système formel. Ces récupérateur-riche-s de déchets sont intervenu-e-s, pendant plusieurs années, en marge de la chaîne de valeur des déchets, et en marge de la société ; ils et elles jouent pourtant un rôle important dans le système de gestion de ces derniers (Azaitraoui, Moretto, 2013).

Les récupérateur-riche-s informel-le-s de l'ancienne décharge de Rabat ont formé une

L'ancienne et la nouvelle décharge de Rabat.



coopérative dès 2010, « At-Tawafouk »³, suite à la mobilisation des récupérateur-riche-s et à l'implication des autorités locales et de la société délégataire de gestion de la décharge publique. Dans ce contexte, il a été convenu de mettre en place, dans le projet de la nouvelle

décharge d'Oum Azza, un centre de tri pour l'intégration des récupérateur-riche-s opérant sur le site de l'ancienne décharge⁴. Suite à cela, il a été décidé d'opter pour le statut de coopérative comme mode d'organisation et d'exploitation du centre. Ainsi, 156 récupérateur-riche-s ont été accompagné-e-s dans le cadre d'un projet de développement mené par l'ONG Care International⁵.



Centre de tri à la décharge d'Oum Azza.

© M. Azaitraoui, décembre 2022.

Ce passage au statut de la coopérative s'est également produit grâce aux mobilisations d'un groupe de récupérateur-riche-s. Yassin, jeune travailleur dans la récupération des déchets de l'ancienne décharge, et étudiant en histoire à la faculté de Rabat, a été le *leader* de ces mobilisations, ainsi que l'intermédiaire entre les récupérateur-riche-s et les autorités. Il est président de la coopérative depuis sa création en 2010.

Les décharges publiques, des territoires marginaux

La collecte des déchets à Rabat se fait actuellement par voie de gestion déléguée dans le cadre de contrats de gestion déléguée avec trois sociétés, dont deux sont chargées de la

collecte et de l'évacuation des déchets ménagers vers le centre de transfert situé à Akrach⁶. Mais la qualité du service est limitée par de grandes disparités spatiales. Dans les quartiers centraux, et dans ceux où résident des catégories sociales aisées, le service est d'un niveau largement satisfaisant, avec une fréquence de collecte quotidienne. À l'inverse, dans les quartiers périphériques, le service demeure insuffisant. Dans ces zones, habitées essentiellement par des franges sociales démunies, il peut arriver que l'on se contente de caissons de grande capacité, qui sont évacués une fois remplis (Yousri, 2021).

Depuis 2007, les déchets collectés à Rabat sont acheminés vers la décharge contrôlée d'Oum Azza. Avant cette date, les déchets de la capitale étaient mis en décharge à Akrach, sur le site d'une carrière abandonnée située à 18 kilomètres au sud de Rabat, près de l'Oued Akkrach, affluent de l'Oued Bou Regreg. En 1985, date de la création de la décharge, son exploitation a été confiée à la communauté urbaine, jusqu'en 1998, lorsqu'elle a été transférée à la société SEGEDEMA, filiale du groupe français Pizzorno. Le contrôle du transport des déchets était assuré par le secteur public, en l'occurrence la commune, à partir d'un ensemble de points de regroupement et de pointage. Par la suite, la gestion de la décharge a été confiée au secteur privé. Mais malgré les efforts déployés par la société délégataire, l'exploitation de cette décharge a été entravée par un ensemble de contraintes d'ordres technique, organisationnel et de coordination. Des analyses effectuées par le Laboratoire public des Essais et des Études (LPEE) en 1997, sur des échantillons d'eau prélevés dans des puits limitrophes de la décharge, ont montré que la nappe phréatique de la zone est affectée par une pollution générale (El Kamlihi *et al.*, 1997).

¹ Cette publication a été réalisée grâce au programme « Directeurs d'Études Associés » DEA 2022, financé par la Fondation FMSH, après un séjour de recherche effectué en France du 11 septembre au 12 octobre 2022.

² Ces récupérateur-riche-s travaillaient sur le site de la décharge d'Akrach. C'est suite à la saturation de la décharge et à l'apparition de plusieurs dégâts liés, notamment, à l'infiltration du lixiviat (liquide produit par le mélange d'eau et de déchets) dans la nappe phréatique et dans le fleuve Bou Regreg qui passe à côté de la décharge, que la commune a désigné un autre site pour y établir une nouvelle décharge, dans la commune d'Oum Azza.

³ « Consensus » en arabe.

⁴ Comme stipulé dans l'article 21 de la Convention de gestion déléguée de la décharge contrôlée d'Oum Azza.

⁵ Care International est une association humanitaire étatsunienne fondée en 1945.

⁶ Il s'agit de la société française Derichebourg, qui assure la collecte des déchets ménagers au niveau des arrondissements de Hassan Yaacoub El Mansour, et de la société espagnole Solamta, chargée de la collecte des déchets ménagers dans les trois arrondissements de Youssoufia, Agdal-Ryad et Souissi. Le troisième contrat, conclu avec la société Averda, concerne le balayage et la collecte des déchets verts, des déchets inertes, des gravats et des encombrants générés dans l'ensemble de la ville.

À partir de 2007, et suite à la fermeture des deux décharges sauvages d'Akrach et de l'Oulja, les déchets ménagers de l'agglomération de Rabat-Salé-Témara sont éliminés dans la nouvelle décharge contrôlée intercommunale d'Oum Azza, dont la conception, l'aménagement et l'exploitation ont été confiés à la société TEODEM, autre filiale du groupe français Pizzorno. Dans la mesure où le site de la décharge d'Oum Azza est éloigné des zones de collecte des déchets, il s'est avéré nécessaire de mettre en place trois centres de transfert, installations intermédiaires entre la phase de la collecte et celle du transport des déchets vers la décharge. Les déchets y sont regroupés et compactés, avant d'être acheminés vers Oum Azza, par des véhicules de grande capacité. Cette nouvelle décharge dispose d'un centre de tri permettant le recyclage des fractions recyclables. Ce centre est le lieu de travail des membres de la coopérative « *At-Tawafouk* ».

De la marginalité à l'inclusion

Sur ces deux territoires, l'ancienne et la nouvelle décharge, opèrent des acteur-ric-e-s du recyclage des déchets. Dans la décharge d'Akrach, l'activité de recyclage s'effectuait de manière informelle, et a évolué en marge du système et des structures de gestion des déchets solides. Elle suivait une organisation pyramidale dont les premier-ère-s acteur-ric-e-s sont les récupérateur-ric-e-s sur les sites de la décharge, suivi-e-s par d'autres acteur-ric-e-s informel-le-s, les intermédiaires et les grossistes. Ces dernier-ère-s se situent au sommet de l'organisation, et constituent ainsi la vitrine de la filière de récupération des déchets, avec le débouché final des produits récupérés : les unités industrielles procèdent alors à la réintroduction des déchets recyclés dans le processus de production. Cependant, le transfert à la nouvelle décharge d'Oum Azza a permis de placer au centre de ces activités des problématiques sociales et territoriales. La constitution de la coopérative « *At-Tawafouk* » était source de conflits d'intérêts avec d'autres acteur-ric-e-s de la récupération informelle des déchets, notamment les intermédiaires installés à proximité de l'ancienne décharge d'Akrach. Dès le début du projet de coopérative, ils et elles ont exprimé leur désaccord de prendre part à un

système formel. En effet, la coopérative constitue un risque pour leur activité autonome, puisqu'elle vend directement ses produits aux grossistes et aux sociétés de recyclage titulaires d'une patente et répondant à la réglementation commerciale ; cela signifie donc l'exclusion des intermédiaires de la chaîne de valeur du recyclage. Face à ce risque, et depuis le départ, ils et elles ont usé de tous les moyens pour empêcher la création de la coopérative, en décourageant par exemple les récupérateur-ric-e-s d'y adhérer, voire en recourant à la violence contre les récupérateur-ric-e-s initiateur-ric-e-s du projet. Le président de la coopérative a même été traduit en justice suite à une querelle provoquée et mise en scène par un complice des intermédiaires protagonistes. Grâce à de faux témoins, l'accusation s'est soldée par l'emprisonnement du président, libéré ensuite grâce aux preuves de son innocence (Yousri, 2021).

Mais la création de la coopérative a constitué une forme de résistance pour les récupérateur-ric-e-s informel-le-s : elle a permis de recomposer l'activité de la récupération tout en renforçant son positionnement dans le marché de la gestion des déchets. Plus encore, cette nouvelle organisation est particulièrement bénéfique pour les femmes, dans la mesure où les conditions de travail dans le centre leur assurent un traitement égal à celui des hommes, contrairement à l'ancienne décharge sauvage où, selon le président de la coopérative,

auparavant, régnait la loi de la jungle où les forts écrasaient les faibles, ce qui plaçait les femmes dans une situation défavorable.

Ce changement a également permis d'atténuer le sentiment de précarité et d'exclusion sociale et spatiale, très répandu chez les récupérateur-ric-e-s de déchets informel-le-s (Yousri, 2021). Les femmes, en particulier, souffrent d'une double marginalisation : du fait de leur activité professionnelle d'une part, par essence marginale, et d'autre part par leur position sociale. En effet, au sein du dispositif de gestion des déchets urbains, l'ancien système leur laissait peu de place ; elles étaient peu prises en compte auparavant par les différent-e-s acteur-ric-e-s de ce dispositif.



© M. Azaitraoui, décembre 2022.

Conclusion

Le processus d'intégration ne se met pas en place sans difficulté. Si le travail des récupérateur-ric-e-s est reconnu, voire dans certains cas légitimé, et si la récupération connaît une forme d'institutionnalisation dans le cadre de nouvelles politiques environnementales, les mécanismes pour intégrer les travailleur-euse-s du secteur des déchets dans le système formel peuvent menacer l'existence de récupérateur-ric-e-s plus fragiles dans la ville (Cirelli, Florin, 2016). Le nouveau statut des récupérateur-ric-e-s informel-le-s de déchets et la constitution de la coopérative a fait l'objet d'un consensus qui a permis de faire évoluer le statut social et juridique de dizaines de femmes et d'hommes qui ont fait de la récupération des déchets leur gagne-pain quotidien. La réorganisation de leurs activités dans le centre de tri au sein de la nouvelle décharge d'Oum Azza constitue une évolution professionnelle permettant le développement de l'activité du recyclage en aval du système de gestion des déchets. Les retombées de ces améliorations ne se limitent pas au seul aspect financier, elles concernent surtout la valorisation du statut social et professionnel des récupérateur-ric-e-s, et l'amélioration de leurs conditions de travail. Néanmoins, cette activité a un rôle économique très important ; elle croise les secteurs formel et informel dans un objectif

Déchets emballés au centre de tri à la décharge d'Oum Azza.

de gain, à travers une chaîne qui se compose de plusieurs maillons d'acteur-ric-e-s.

Bibliographie

AZAITRAOUI Mustapha, MORETTO Luisa (dir.), 2013, *Regard croisé sur le système de gestion des déchets urbains au Maghreb : le cas de Beni Mellal au Maroc, Sétif en Algérie et Sfax en Tunisie*, Reus (Espagne), Ajuntament de Reus (rapport de recherche CIUDAD, coopération en matière de développement urbain et de dialogue).

CIRELLI Claudia, FLORIN Bénédicte, 2016, « [Les récupérateur-e-s de déchets : entre marginalisation et reconnaissance](#) », *Mouvements*, n° 87 : « Où va l'homo detritus ? ».

EL KAMLICHI M. A., LAKRANBI S., KABBAJ M., JABRY E., KOUHEN M., 1997, « Étude d'impact de la décharge publique d'Akrach sur la qualité des ressources en eau », *Revue Marocaine de Génie Civil*, n° 68, avril-mai.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 2014, « Indicateurs de performance de la gestion des déchets au Maroc », Rabat.

YOUSRI S., 2021, *Conduite du service de gestion des déchets ménagers au Maroc. Cas de l'agglomération de Rabat*, thèse de doctorat en urbanisme et aménagement de l'[Institut national d'Aménagement et d'Urbanisme](#) (Rabat).